



Partenariat Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) et Observatoire national de l'amiante (ONA)

TAARMAQ : Transition Appuyée et Acceptable pour les Résidus Miniers Amiantés au Québec

Exemple de calcul des FIR

Un montant équivalent à 27% de celui demandé pour réaliser les activités en lien avec la recherche doit servir à couvrir les FIR des établissements.

Le déchargement de tâche d'enseignement ou le soutien salarial pour les chercheurs et chercheuses de statut 3 ne peut être inclus dans le calcul du montant pour FIR (voir la section DÉPENSES ADMISSIBLES, des Règles générales communes).

Les montants demandés pour FIR et déchargement de tâche d'enseignement ou soutien salarial devront être inscrits aux endroits appropriés du formulaire électronique de demande, à la section Budget. Le reste du budget pourra servir à couvrir les sommes requises en lien avec les autres dépenses admissibles.

Méthode de calcul des FIR (pour montage financier) :

Calculer d'abord le total pour les activités en lien avec la recherche (TR) :

$$TR = (\text{Montant total demandé pour toute la durée de l'octroi}) - (\text{Montant total pour déchargement ou soutien pour les chercheurs et chercheuses de statut 3})$$

Appliquer ensuite la formule suivante :

$$FIR = TR - (TR / 1,27)$$

Par exemple : Calcul pour un montant demandé totalisant 325 000 \$, avec 75 000 \$ prévu à titre de déchargement ou soutien salarial pour les chercheurs et chercheuses de statut 3

- $TR = 325\ 000 - 75\ 000 = \underline{250\ 000\ \$}$
- $FIR = 250\ 000 - (250\ 000 / 1,27) = 250\ 000 - 196\ 850 = \underline{53\ 150\ \$}$